CLE du 19/06/2025

Foyer de Cassagnoles

DÉLIBÉRATION sur la représentation de la CLE des Gardons à la CLE du bassin de la Cèze et des petits affluents du Rhône

<table>
<tr><th>Collège des élus
(34 membres)</th><th>Collège des usagers
(22 membres)</th><th>Collège des administrations et établissements publics
(8 membres)</th></tr>
<tr><td><u>Établissements publics locaux (Gard)</u>
G. BLANC (Alès agglomération)
P. RIBOT (Alès Agglomération)
F. ABBOU (CC Causses Aigoual Cévennes)
B. WEITZ (CC Piémont Cévenol)
F. GRAS (EPTB Gardons)
N. CARTAILLER (Syndicat mixte d'aménagement, de protection, de mise en valeur du massif et des gorges du Gardon)</td><td rowspan="2"><u>Agriculture et préleveurs d'eau</u>
P. COMPAN (Chambre d'agriculture du Gard)
JC. MARTIN (ASA du béal du Mazauric)
L. JULIAN (Nature et Progrès)

<u>Protection de la nature et du patrimoine</u>
C. HERRY (Gard Nature)
R. TRAVIER (FACEN - Fédération des Associations Cévenoles Environnement Nature)
D.RIVOALLAN (Migrateurs Rhône Méditerranée)
A. CHEVALLIER (Club Cévenol)
<u>Pêche et Pisciculture</u>
M.RAVEL (Fédération pêche du Gard)
<u>Tourisme</u>
M.ISSARTE (Fédération de l'hôtellerie de plein air LR)
<u>Représentants des carriers</u>
B. MAESTRI – UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux)</td><td rowspan="2">DREAL Occitanie,

DDTM du Gard,

ARS Occitanie délégation du Gard,

Parc National des Cévennes</td></tr>
<tr><td><u>Établissements publics locaux (Lozère)</u>
P. MARCHELIDON (CC Cévennes au Mont Lozère)</td></tr>
<tr><td>7/34</td><td>10/22</td><td>4/8</td></tr>
<tr><td colspan="3">Membres présents et représentés : 12/64 (Quorum = 43/64)
5 membres excusés représentés : JC. MAZAUDIER – Communauté d'agglomération de Nîmes métropole, S. ROUSSEL (béal de Thonas), Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, DDT de Lozère (Préfet de Lozère), Centre régional de la Propriété forestière (CRPF),

2 membres excusés : B. CLEMENT (SIAEP Domessargues et SCOT Sud Gard), M. RUAS (SM Pays des Cévennes), S. ANDRÉ (Maires ruraux du Gard), D. BERTRAND (Conseil départemental de Lozère), D. GILLES (CC du Pont du Gard)</td></tr>
<tr><td colspan="3">Membres - Hors quorum : 15</td></tr>
</table>

R. COULET *(FACEN),* ***M. LEROUX*** *(Chambre d'agriculture du Gard),* ***C. NÈGRE*** *(Nîmes métropole),* ***R. BOURDIN*** *(Bambouseraie),* ***V. UYUNI REYES*** *(CD 30),* ***S. D'AGATA*** *(ARS délégation du Gard),* ***C. LALAUZE*** *(Syndicat mixte des Gorges du Gardon),* ***C. BRAUD*** *(SM Pays Cévennes et Alès Agglomération),* ***L. GEORGES, É. RICHARD, R. NAYROLLES, F. JOURDAIN, M. CHAUVEAU, L. RENEVOT, F. PRIAD*** *(EPTB Gardons),*

Monsieur le Président accueille l'ensemble des participants et ouvre la séance à 14h35. Le quorum n'est pas nécessaire.

F. GRAS rappelle que la représentation de la CLE des Gardons à la CLE du bassin de la Cèze est envisagée pour favoriser les échanges mutuels ou retours d'expériences entre les 2 instances, pour optimiser la mise en œuvre des deux SAGE et des démarches opérationnelles ou d'études portant sur la ressource sur les 2 bassins.

Il a également été rappelé que les structures porteuses des SAGE sur les deux bassins voisins collaborent sur de nombreux dossiers, pour des échanges d'expériences ou encore dans le cadre de soutiens opérationnels ponctuels lors d'évènements de crues exceptionnels (entretien de la végétation et gestion des inondations, suivi des SCOT, gestion de la ressource, sensibilisation, restauration de milieux, réflexion sur l'eau et la forêt, etc.).

Il est porté à la connaissance de l'assemblée que la CLE des Gardons sera recomposée en 2026, à l'occasion de laquelle la présente représentation sera réabordée.

Après l'arrêt du périmètre du SAGE du bassin de la Cèze et des petits affluents du Rhône en date du 18 novembre 2024, la composition de la CLE et de ces différents collèges a été fixée par arrêté préfectoral le 20 février dernier, attribuant un siège à la CLE des Gardons au sein du collège des collectivités.

Si la participation et la collaboration avec la CLE Cèze et le syndicat AB Cèze sont considérés intéressants et pertinents, des échanges portent en séance sur la difficulté potentielle pour un élu à prendre position sur certains sujets sur un territoire dont il n'est pas élu.

Il est enfin porté à la connaissance de l'assemblée que des échanges en bureau préparatoire de la CLE ont eu lieu afin d'identifier un ou des représentants potentiels, au regard des différents mandats des membres de la CLE des Gardons, 3 points ayant retenu l'intérêt du bureau de la CLE s'agissant de M. Daniel BOYER :

- D. BOYER est membre du groupe de travail Eau/forêt de la CLE des Gardons,
- Les liens entre la gestion de la ressource en eau et de la forêt font partie des préoccupations sur les deux bassins versants des Gardons et de la Cèze, et un travail sur ce sujet à l'initiative du Syndicat mixte du Pays des Cévennes dans le cadre de sa charte forestière a débuté en 2025, co-porté par le syndicat mixte et les 2 EPTB AB Cèze et EPTB Gardons,
- M. BOYER, représentant à la CLE des Gardons désigné par l'association des collectivités forestières du Gard, est également membre du bureau de cette association, partenaire impliqué dans la réflexion ci-dessus.

V. RAVEL, membre de la CLE des Gardons et de la CLE de la Cèze en tant que représentant de la Fédération de Pêche du Gard, intervient pour proposer un appui à la représentation de la CLE des Gardons en cas d'absence de M. BOYER. Étant membre du collège des usagers, cette représentation ne pourra être comptabilisée dans les votes, cet appui étant proposé pour contribuer aux échanges et faire le lien entre les deux CLE dans la mesure du possible.

À l'issue des échanges, aucune autre candidature ne se faisant jour au sein du collège des élus, F. GRAS propose à l'assemblée :

- De tenir compte de l'importance des échanges d'expérience et les collaborations entre les CLE des deux bassins versants voisins,

- De retenir la candidature de M. Daniel BOYER, représentant des communes du Gard à la CLE des Gardons et désigné par l'association des collectivités forestières du Gard pour représenter la CLE des Gardons au sein de la CLE de la Cèze et des petits affluents du Rhône, avec le soutien potentiel de Vincent RAVEL, en cas d'absence, sans être comptabilisé dans les votes mais pour assurer le lien entre les deux CLE.
- D'étudier, en collaboration avec les deux structures porteuses des SAGE des bassins versants des Gardons et de la Cèze et des services de la DDTM du Gard, la pertinence de maintenir la CLE des Gardons en membre de la CLE de la Cèze ou de faire évoluer la représentation en positionnant la CLE Gardons en structure invitée et non structure membre.
- **Sans abstention ni opposition, M. Daniel BOYER est désigné à l'unanimité pour représenter la CLE des Gardons au sein de la CLE du bassin de la Cèze et des petits affluents du Rhône.**

Commission Locale de l'Eau
EPTB Gardons
6, Avenue du Général Leclerc
30000 NÎMES
SAGE des Gardons

Le Président,



Frédéric GRAS